

GE_GERICHTE A/3547/2015 vom 9. Mai 2017

GE Cour de justice, 2017-05-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3547_2015

FR: GE_GERICHTE A/3547/2015 du 9 mai 2017

IT: GE_GERICHTE A/3547/2015 del 9 maggio 2017

Erwägungen

E. 6

Au vu de ce qui précède, le recours sera rejeté. Un émolument de CHF 2'000.- sera mis à la charge des recourants, pris conjointement et solidairement, qui succombent (art. 87 al. 1 LPA). Une indemnité de procédure de 2'000.- à la charge des recourants, pris conjointement et solidairement, sera allouée à M. EGGER, qui y a conclu et a recouru aux services d'un avocat (art. 87 al. 2 LPA). Aucune indemnité ne sera allouée à la commune de Perly-Certoux qui n'a pas formé recours et s'en est rapporté à justice. * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.